

Compétitivité bancaire et performance économique : le cas des banques Algériennes

Banking Competitiveness and Economic Performance: The Case of Algerian Banks

KHELIFA Aouatif¹, BENBAYER Habib²,

¹Université Oran 2, Mohamed Ben Ahmed, Algérie, khelifa.aouatif@gmail.com

²Université Oran 2, Mohamed Ben Ahmed, Algérie, benbayer_habib@yahoo.fr

Reçu le : 14/04/2022

Accepté le : 19/04/2023

Résumé :

L'objet du présent papier est d'étudier les effets d'un marché bancaire concurrentiel sur l'activité bancaire « cas des banques algériennes » surtout avec l'installation de nouvelles banques privées étrangères, dans cette perspective nous souhaitons présenter une revue théorique sur les banques (activité, efficience...), notre objectif consiste à évoquer la mutation du marché bancaire algérien et son impact sur l'activité des différentes banques du secteur bancaire Algérien (publiques et privées).

De ce fait, nous concentrons notre présent travail à la vérification de l'hypothèse : si une réelle concurrence existe entre les différentes banques algériennes publiques et étrangère, pour cela notre étude s'est inspirée d'un constat des études théoriques et empiriques qui portaient sur les répercussions de la politique de la libéralisation financière sur l'efficience de l'intermédiation bancaire, c'est-à-dire, le processus de transformation des inputs (dépôts et travail) en outputs (crédits et titres financiers).

Mots Clés : Banque, Finance, Efficience, Gouvernement, Performance.

Jel Classification Codes : G21, G32, H21, N47, P47.

Abstract:

The purpose of this paper is to study the effects of a competitive banking market on the banking activity "case of Algerian banks" especially with the installation of new foreign private banks, in this perspective we wish to present a theoretical review on the banks (activity, efficiency ...), our objective is to evoke the mutation of the Algerian banking market and its impact on the activity of the various banks of the Algerian banking sector (public and private).

Therefore, we focus our present work to the verification of the hypothesis: if a real competition exists between the different Algerian public and foreign banks, for that our study was inspired by an observation of theoretical and empirical studies which concerned the repercussions of the policy of financial liberalization on the efficiency of the banking intermediation, that is to say, the process of transformation of the inputs (deposits and work) into outputs (credits and financial securities).

Keywords: Bank, Finance, Efficiency, Government, Performance.

Jel Classification Codes : G21, G32, H21, N47, P47.

¹ Auteure correspondant : KHELIFA Aouatif, khelifa.aouatif@gmail.com

Introduction :

Le secteur bancaire algérien joue un rôle de plus en plus important dans la croissance (De Servigny, 2001). Dans ce sens, la réforme du secteur financier en Algérie est la " clé " pour l'augmentation de la productivité, le développement économique et une croissance durable qui ne soit pas tributaire des hydrocarbures. Il doit ainsi évoluer vers une plus grande prudence pour faciliter l'accès difficile aux crédits bancaire, qui se trouve être l'un des facteurs les plus problématiques quand il s'agit de financer les investissements en Algérie (Naas, 2004).

Dans sa stratégie de croissance, le gouvernement s'est engagé à miser sur les grandes sociétés publiques, cependant, il a également été établi que le développement des PME constitue un microsome important du noyau industriel dans la mesure où elles se révèlent être un agent créateur de richesse, pourfendeur de l'emploi et donc ainsi un catalyseur de la croissance. La PME est fortement représentée dans la structure industrielle des économies mondiales et se distingue de la grande entreprise par ses spécificités en termes de financement, de mode de gestion et d'organisation (Aiboud, 2015). Durant toute sa vie, l'entreprise de par son activité nécessite un besoin de financement, qu'il s'agisse de collecter des ressources financières pour sa création ou bien d'apporter des fonds supplémentaires pour soutenir sa croissance, de renforcer sa trésorerie pour des opérations classiques, difficiles, ou simplement pour faire face aux échéances requises pour l'exploitation de son activité.

Depuis que les efforts visant à réduire le rôle de l'Etat dans le système bancaire ont été suspendus, le gouvernement s'est concentré sur sa stratégie d'investissement massif (150 milliards de dollars) dans les infrastructures et développer ses sources de capital non bancaires. en 2002, le gouvernement a diversifié l'accès au capital non bancaire en créant un marché de la dette publique à travers lequel on encourageait par la suite les grandes entreprises publiques à émettre leurs propres obligations (Bank of algeria). Selon le Fonds monétaire international (FMI), cette stratégie a contribué à la mise en place d'un marché des obligations des sociétés " beaucoup plus important que celui des autres pays qui se trouvent à la périphérie de l'Europe des 15 ".

Le secteur bancaire est engagé dans une mutation qui devrait se traduire par une bancarisation plus importante et par des opérations plus rapides. La modernisation peut s'accélérer par la mise en œuvre de partenariats avec les institutions bancaires et financières internationales. Le plan de relance de l'économie et de privatisation offre en outre d'autres opportunités, notamment dans l'ingénierie financière, le montage financier des grands projets et le développement de financement de type *leasing* ou capital-risque (Benhabib, 2011).

La Banque d'Algérie a publié des textes qui garantissent les droits des investisseurs étrangers en Algérie, comme la liberté de transfert des produits en cas de désinvestissement.

Citons que suite aux orientations des pouvoirs publics liées au déploiement de la finance islamique par le développement de nouveaux produits et services permettant d'élargir le

processus de bancarisation et d'inclusion financière, la Banque a décidé de créer une branche d'activité de finance islamique chargée de mettre en place une gamme de produits et services conformes aux principes de la Chari'a et de répondre ainsi aux attentes de la clientèle.

Dans ce cadre, la Banque a mobilisé une assistance externe pour l'accompagner dans la concrétisation du projet : déploiement de cette nouvelle activité, son organisation, sa gouvernance, le choix de la stratégie commerciale ainsi que la conformité des produits et procédures mis en place en adéquation aux préceptes de la Chari'a.

Sur le plan stratégique, la Banque s'inscrit dans une démarche visant la création d'une nouvelle branche d'activité créatrice de valeur ajoutée ainsi que la mise en place d'un nouveau pôle de compétence à même d'assurer un effet de levier sur ses performances.

L'existence d'un secteur bancaire sain et efficace est essentielle à toute économie. Les banques contribuent à la croissance économique, notamment en permettant la détention et l'échange d'actifs financiers et en accordant des prêts aux entreprises et aux consommateurs. La compétitivité est un sujet qui a attiré l'attention dans les milieux économiques ces dernières années, Il y'a eu divers sujets, elle est considérée comme le fondement de la finalité des processus d'un marché, de même pour la concurrence, qui dans le secteur bancaire, génère les mêmes bienfaits potentiels que dans tout autre secteur. Elle peut améliorer l'efficacité allocative, productive et dynamique (en favorisant par exemple l'innovation) et ainsi concourir à une croissance soutenue de l'économie (GANA, 2015).

La mondialisation et ses corollaires, dérégulation, déréglementation et décloisonnement et dématérialisation ont intensifié la concurrence et les banques n'ont pu échapper à cette nouvelle contrainte (Bourguinat H 1990). Aussi, attendons-nous à ce qu'une refonte soit introduite sur la structure dudit marché et à ce qu'elle revête une nouvelle forme d'organisation. Une telle restructuration est ainsi assimilée, théoriquement, à un vecteur de meilleure efficacité de la banque car, elle autorise, dans cette optique, une allocation optimale des ressources.

Ce qui nous amène à la problématique : comment l'ouverture de l'économie algérienne à améliorer la compétitivité du secteur bancaire algérien et ainsi à s'interroger sur l'impact du programme de la libéralisation financière sur l'efficacité du système bancaire algérien. En découlent deux hypothèses ; soit n°01 : La déréglementation bancaire en Algérie a entraîné une modernisation du système bancaire en matière de collecte de l'épargne, la gestion des risques, la fourniture de moyens de paiements, ou bien hypothèse n°02 : les banques algériennes ont amélioré leur efficacité technique, dans le contexte de la libéralisation financière.

La présente étude, s'inscrit dans le domaine de la finance internationale. Elle s'appuie sur une analyse déductive, a été complétée par un apport analytique lié à la formulation et la présentation d'un modèle d'évaluation empirique, les données statistiques ont été reprises à partir de base de données de différents organismes (Bankscope, Banque d'Algérie..) spécialisé dans la publication des informations bancaires et financières et des sites internet des banques de l'échantillon. A cet égard, nous allons essayer d'étudier les effets de la politique de la libéralisation financière, adoptés par le gouvernement algérien depuis 1990, sur l'efficacité des banques algériennes. Afin de déterminer s'il existe vraiment une réelle compétitivité internationale entre les banques publiques et privées, et ce, en présentant notre plan de travail : le secteur bancaire algérien et son évolution, en passant par l'incorporation de la

compétitivité, ses piliers et ces déterminants, la concurrence bancaire et les indicateurs de l'efficacité du secteur bancaire algérien.

1. La présentation du système bancaire après la réforme économique

La réforme du secteur bancaire est une composante de la réforme économique, le système bancaire est appelé à évoluer rapidement dans ses statuts, c'est-à-dire dans ses attributions ainsi que dans son mode de gestion, il s'agit principalement de passer d'un système de refinancement par la banque centrale, dont les ressources sont constituées par la fiscalité pétrolière souvent instable (facteur exogène non contrôlable), et la création monétaire, à un système de mobilisation de l'épargne et d'octroi de crédits,

1.1. La nouvelle configuration du système bancaire

Les dispositions législatives (Ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010 modifiant et complétant l'Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit), confèrent à la Banque d'Algérie des prérogatives englobant le fonctionnement, la surveillance et la sécurité des systèmes de paiement, ainsi que l'organisation et la gestion d'une centrale des risques et d'une centrale des impayés.

Les modifications apportées à l'article 83 de l'ordonnance de 2003 relative à la monnaie par l'ordonnance n°10-04 du 26 août 2010 instituent une action spécifique au profit de l'Etat dans le capital des banques et établissements financiers à capitaux privés en ces termes : «l'Etat détient une action spécifique dans le capital des banques et établissements financiers à capitaux privés en vertu de laquelle il est représenté, sans droit de vote, au sein des organes sociaux. Les modalités d'application de la présente disposition sont précisées par voie réglementaire » (Ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010 modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, op. Cité)

Des progrès ont été réalisés en vue d'instauration d'un cadre institutionnel plus solide, de surveillance du risque systémique. Un mandat de stabilité financière a été inclus dans la mise à jour de 2010 de la loi sur la monnaie et le crédit, pour compléter le mandat existant stabilité des prix: l'Ordonnance n°10-04 modifiant l'Ordonnance n°03-11, article 35. Selon cet article, la banque d'Algérie a pour mission de veiller à la stabilité des prix en tant qu'objectif de la politique monétaire, de créer et de maintenir, dans les domaines de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement soutenu de l'économie, tout en veillant à la stabilité monétaire et financière.

La mise en œuvre de la loi bancaire modifiée et complétée, a permis de mettre en place de nouveaux organes consultatifs et de contrôle qui interviennent de façon privilégiée dans la politique financière et monétaire, parmi ces organes, nous citons : le conseil de la monnaie et de crédit, la commission de contrôle des banques, le plan national de crédit... de plus, cette loi a permis :

- La réactivation du rôle de la banque centrale par son indépendance, le CMC est un organe indépendant du pouvoir exécutif.
- La libre domiciliation des entreprises auprès des banques
- La non « automaticité » des crédits
- La mise en place et l'organisation des marchés monétaires et financiers
- La possibilité du développement d'établissement financier au niveau régional pour la création de banques populaires de filialisation.
- La fixation d'objectifs monétaires et financiers à travers le plan national de crédit.

Toutes ces mesures arrêtées par le législateur algérien, n'ont pas fait l'objet d'application du statut de la banque centrale, avec la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit en avril 1990 (loi 90.10), que les prérogatives de la banque centrale sont définies, que les attributions des banques sont arrêtées...

Toutes les actions entreprises par les pouvoirs publics algériens portant orientation des entreprises publiques économiques, ont été autant de signaux forts traduisant une volonté affirmée de rupture avec les principes de l'économie centralisée, à la faveur de l'avènement d'une économie de marché agissant suivant de nouveaux critères de gestion (performance, rentabilité etc.).

Cette nouvelle dynamique ne pouvait se faire sans la réunion de tous les facteurs propices à la réalisation d'une transition accélérée, notamment financiers. La réorganisation du système bancaire national, frappé d'obsolescence du fait de la nouvelle politique économique adoptée est donc devenue nécessaire ; une réforme bancaire globale s'imposait.

Cette réforme, c'est la Loi 90.10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit qui a tracé les grandes lignes en définissant un cadre juridique global auquel sera désormais astreinte l'activité bancaire en Algérie.

Un des mérites de cette loi, qualifiée à juste titre de novatrice par certains analystes, sera de remettre un acteur économique oublié au-devant de la scène économique, à savoir le banquier algérien. Cet opérateur économique charismatique, redevenu partenaire incontournable de la prise de décision aura dès lors, et plus que jamais auparavant, à conjuguer ses impératifs de rentabilité à un des aspects intrinsèques à son métier : l'utilité publique. Celui-ci devra accompagner toute idée ou initiative susceptibles de générer de la richesse à terme, et ce, en avançant les fonds nécessaires à leur concrétisation, avec pour contrepartie la promesse de se voir rembourser les sommes avancées, augmentées d'un supplément constituant sa rémunération.

Le secteur bancaire public dispose aujourd'hui d'un réseau important, de la connaissance des métiers classiques de banque, d'un personnel formé. Les banques étrangères souhaitant investir en Algérie apporteront une technologie moderne et pourraient sans doute trouver des opportunités de partenariat avec les banques publiques algériennes.

1.2. L'évolution du système bancaire après 1998

L'ouverture du système bancaire algérien en direction du secteur privé national (directive du FMI) et étranger a été accélérée en 1998, à l'achèvement du programme d'ajustement structurel. A la fin de 2001, le système bancaire algérien est composé de 26 banques et établissements financiers publics, privés et mixtes, agréés par le conseil de la monnaie et du crédit qui sont :

- La banque d'Algérie, institut d'émission qui a pris la relève de la banque centrale d'Algérie
- Le trésor, avec ses services déconcentrés, les trésoreries de wilaya qui relèvent du ministère des finances et qui font des opérations de banques (collecte des ressources via différents canaux)
- Les services financiers de la poste sont exercés par le centre des chèques postaux (CCP). Le centre de chèque postaux, qui relevait de l'ex-ministère des P&T, a été transféré à un opérateur public, Algérie poste, crée sous la forme d'un établissement qui fait également certaines opérations de banques telle que la collecte des ressources, rapatriements et transferts des fonds.

2. L'incorporation de la compétitivité bancaire

De nos jours, la notion de compétitivité fait également intervenir celle de concurrence. Ainsi, être compétitif, c'est « être apte à affronter dans des conditions favorables la concurrence qui s'exerce dans un domaine de la vie économique et sociale »(Cohen, 1994). La compétitivité n'est donc pas une notion exclusive au domaine économique ; quoique celui-ci reste son champ d'application habituel.

Dans le champ de l'économie, la notion de compétitivité s'applique en premier lieu à l'entreprise, même si son usage tend à le déborder. En effet, si on peut s'interroger sur la compétitivité d'une entreprise, il est aussi possible de s'interroger sur celle d'une branche industrielle ou encore de l'économie d'une nation, etc. Selon Claire MAINGUY(Mainguy, 2013), du point de vue économique, la compétitivité peut être appréhendée à deux principaux échelons : au niveau de la nation et au niveau de l'entreprise.

Egalement, certains auteurs ont défini la compétitivité comme étant une notion complexe et composite pouvant prendre en considération aussi bien des facteurs quantifiables, que des aspects non quantifiables (Dhaoui, 1996).

La libéralisation du secteur bancaire algérien est intervenue avec la promulgation de la loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit. Les premiers signes de concurrence ont émergé, depuis la fin des années 1990, avec l'entrée dans ce secteur de banques et établissements financiers privés (nationaux et étrangers). Cette ouverture conjuguée à l'important renforcement patrimonial des banques publiques, ont constitué un fort potentiel d'amélioration de l'intermédiation bancaire.

Afin que cette intermédiation soit saine et efficace, le Conseil de la Monnaie et du Crédit et la Banque d'Algérie ont, par une instrumentation réglementaire, consolidé les conditions d'exercice de l'activité et du reporting bancaire, pendant que la Banque d'Algérie et

la Commission Bancaire exerçaient une supervision bancaire, conforme aux normes et principes universels, de plus en plus rigoureuse. En particulier, les 25 principes du Comité de Bale pour un contrôle efficace ont connu une mise en œuvre soutenue(Saurina, 2008).

De plus, l'année 2003 a vu la promulgation de l'Ordonnance n°03/11 du 26 Août 2003 relative à la monnaie et au crédit qui, tout en maintenant l'ouverture du secteur bancaire, renforce les conditions d'installation et de contrôle des banques et établissements financiers. De son côté, la Banque d'Algérie a mis en place des mécanismes plus affinés de surveillance, de veille et d'alerte.

La Banque d'Algérie (BA) a adressé une nouvelle Instruction aux banques et établissements financiers relative aux taux d'intérêt excessifs. Il s'agit de l'Instruction n°10-2021 du 21 novembre 2021 modifiant et complétant l'Instruction n°8-2016 du 1er septembre 2016 relative aux modalités de fixation des taux excessifs. Par cette Instruction, la Banque d'Algérie revoit à la baisse le plafond des taux d'intérêts des crédits.

La même Instruction avait pour objet de fixer les modalités d'application de l'article 9 du règlement n°2013-01 du 08 avril 2013 fixant les règles générales en matière de conditions de banque, et de préciser les modalités de calcul des taux d'intérêt excessifs.

Ledit Article 9 stipule : « Les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs sont librement fixés par les banques et établissements financiers » et que « les taux d'intérêt effectifs globaux sur les crédits distribués par les banques et établissements financiers ne doivent, en aucun cas, dépasser le taux d'intérêt excessif fixé par la Banque d'Algérie. » L'instruction de la banque centrale avait déterminé les catégories d'opérations concernées par ce plafonnement de taux d'intérêt. Il s'agit des découverts bancaires, des crédits à la consommation, des crédits à court, à moyen et à long termes, des crédits de financement de l'habitat ainsi que du leasing.

L'objectif de l'instruction adressée aux banques n'est pas de fixer les taux d'intérêt bancaires mais d'offrir des crédits avec des marges « fondées sur des taux acceptables, calculées selon les coûts des ressources, du refinancement et de la gestion du risque »,

Il n'existe pas une définition universelle et exacte de la compétitivité. Cependant, ce concept peut avoir différentes significations pour différentes entreprises. Quelques organisations considèrent la compétitivité comme la capacité de persuader ses clients de choisir leurs offres et d'acheter ses produits, alors que d'autres entreprises l'observent comme la capacité de s'améliorer d'une façon continue(Feurer & Kazem Chaharbaghi, 1994). Par conséquent, par référence à Little (Little A.D., 2004), nous définissons la compétitivité, selon la perspective microéconomique, comme sa capacité de fournir, plus efficacement que ses principaux concurrents, des produits et/ou des services. C'est aussi une notion dynamique qui prend en compte les perspectives et les tendances futures des paramètres des entreprises. La compétitivité, ne s'hérite pas, les entrepreneurs et les salariés la créent eux-mêmes et doivent la défendre chaque jour à nouveau.

Selon les commentaires du BCG (Boston Consulting Group, 1981), l'entreprise compétitive est celle qui a les coûts les plus bas et qui a un taux d'innovation technologique important. Or cette position est critiquée par Roger Percerou (Roger, 1990), (cité par BCG), en effet selon ce dernier le niveau des coûts varie considérablement avec la stratégie adoptée par l'entreprise et aussi avec le segment stratégique choisi, quant à l'innovation technologique, elle n'est pas en tout temps et en tout lieu une recette de compétitivité.

Pour synthétiser les définitions relatives au concept de la compétitivité, on peut dire qu'elle se traduit par la performance résultante d'une lutte sur un marché concurrentiel pour assurer non seulement la survie mais aussi le développement de l'entreprise. La concurrence est au centre de la réussite ou de l'échec des entreprises. Elle sanctionne leurs activités comme elle renforce leur prospérité. Face à des rivaux (obstacles), la stratégie consiste à rechercher une position favorable dans un secteur où la concurrence se manifeste principalement (Porter, 1985). Pour cela toute entreprise doit acquérir une stratégie ou un avantage compétitif pour se prémunir contre la concurrence aigüe.

La compétitivité est un concept relatif, c'est à dire, l'évaluation de la compétitivité d'une nation, d'un secteur ou d'une entreprise est généralement faite par rapport à une entité similaire ; elle n'est pas un concept statique et est étroitement lié aux conditions économiques du pays ainsi que les conditions du marché international.

Donc pour rester compétitif, une entité est appelée à suivre un processus d'ajustement continue en réponse à des forces et à des facteurs intervenant dans la détermination de sa position concurrentielle sur le marché.

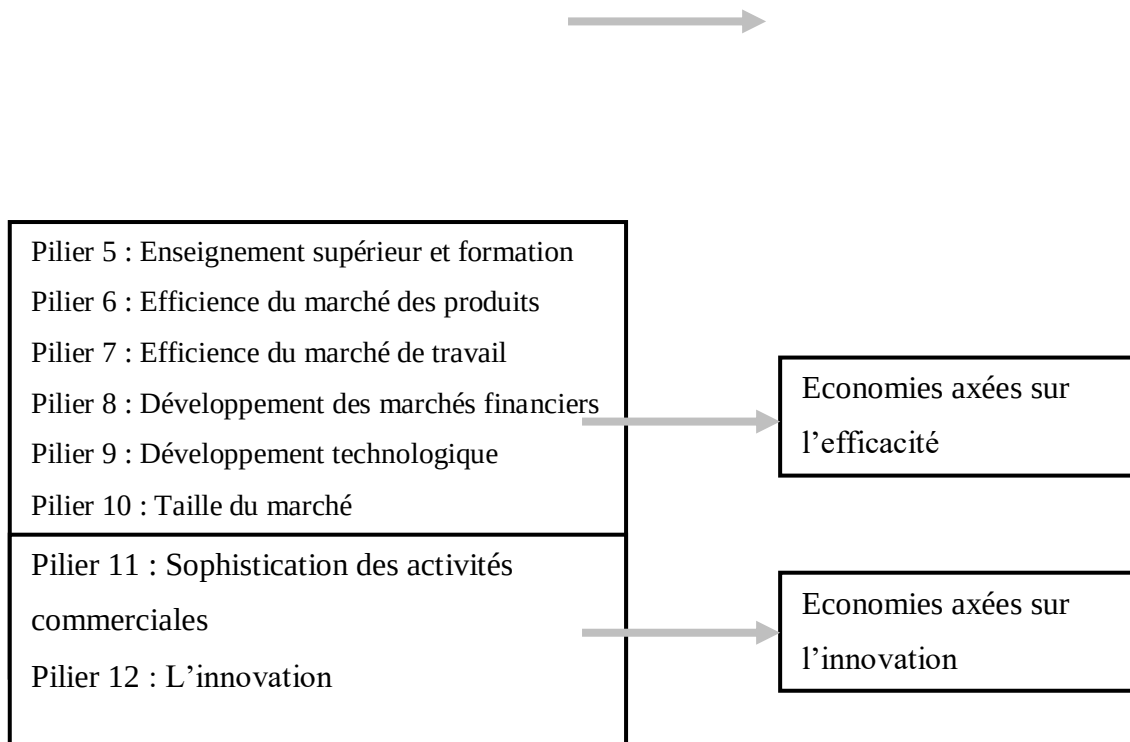
2.1. Les 12 piliers de compétitivité

Piliers de la compétitivité Stades de développement

Pilier 1 : Institutions
Pilier 2 : Infrastructures
Pilier 3 : Environnement macroéconomique
Pilier 4 : Santé et l'éducation primaire

5

Economies axées sur les facteurs de base



Les 12 piliers de la compétitivité (WEF, 2015)

1 – L'environnement institutionnel : celui-ci constitue le cadre dans lequel les individus, les entreprises et les gouvernements interagissent pour créer le revenu et la richesse d'un pays.

2 – Les infrastructures : De bonnes infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et de télécommunications sont essentielles au bon fonctionnement d'une économie compétitive. Elles réduisent le coût des distances et permettent l'intégration des différentes régions, permettant la création d'un marché plus vaste.

3 – La stabilité macroéconomique : Il faut que les politiques budgétaires et monétaires des gouvernements soient cohérentes et compréhensibles pour le monde des affaires.

4 – Le système de santé et le système éducatif de base : La population active doit être en bonne santé. S'ils sont souvent malades, ils sont moins productifs et c'est mauvais pour la compétitivité.

5 – L'enseignement supérieur et la formation professionnelle : l'éducation de base doit être relayée par une éducation supérieure afin de permettre au pays de gravir les échelons du progrès technique.

6 – Le fonctionnement efficient des marchés de produits et de services : le bon fonctionnement des marchés de produits et de services ne doit pas être altéré par l'absence de concurrence entre les entreprises. Plus le système fiscal est simple, moins il a de réglementation, plus il y a de transparence et de concurrence, plus l'économie fonctionne bien et par conséquent est compétitive. L'efficience des marchés est aussi du ressort des consommateurs. Car la demande intérieure est un moteur essentiel des économies.

7 – L'efficience et la flexibilité du marché du travail : C'est à cette seule condition que l'allocation des ressources en main-d'œuvre sera optimale. Il faut que les individus puissent

être facilement réaffectés d'un secteur d'activité à un autre et que leur rémunération reflète leur productivité et ne soit pas dictée par un rapport de force syndical ou autre.

8 – Marchés financiers sophistiqués : La crise financière (subprime de 2008) a mis en évidence le rôle crucial du bon fonctionnement et de la sophistication des marchés financiers des économies nationales. Un secteur financier efficient permet une bonne allocation des ressources d'épargne nationale et étrangère vers les activités les plus rentables.

9 – L'agilité technologique : Un pays productif doit permettre à ses agents économiques de discerner et d'adopter rapidement les innovations les plus prometteuses. En particulier, les « nouvelles technologies de l'information et de la communication » sont devenues dominantes et omniprésentes dans tous les secteurs de l'économie du fait de leur utilisation directe ou du fait des retombées positives qu'elles exercent sur les modes de vie et de travail, qu'elles rendent plus productifs.

10 – Taille du marché : plus un marché est « large », plus il permet aux entreprises de produire en grande quantité : donc à moindre coût pour les consommateurs et aussi plus grande rapidité pour amortir des coûts de mise au point des produits pour les entreprises.

11 – Organisation intra et interentreprises dense et élaborée : Cela englobe la qualité des réseaux d'entreprises d'un pays ou la qualité du réseau interne de chaque entreprise. Cela concerne donc la façon de fonctionner, l'organisation des relations avec les fournisseurs, les sous-traitants, les clients, etc.

12 – L'innovation : Les 11 facteurs précédents, quoiqu'importants, ont un impact déterminé, qui une fois exploité, ne peut pas être renouvelé en permanence. Par exemple, si le secteur bancaire fonctionne bien, s'il n'y a pas de corruption, si le marché est vaste, cela favorise une fois pour toute la compétitivité. Alors que l'innovation favorise indéfiniment la compétitivité, car elle se renouvelle sans cesse. L'innovation devient un facteur clé pour les pays qui sont aux frontières de la technologie, car ils ne peuvent pas copier les innovations des autres pays. Ils ne peuvent compter que sur leur propre capacité d'innovation. Il faut donc un environnement favorable à l'innovation et d'importants investissements en Recherche & Développement. Il faut aussi que la propriété intellectuelle soit bien protégée et bien rémunérée afin d'encourager l'innovation. Il faut enfin un lien étroit entre le monde universitaire de la recherche et celui des entreprises (Aiboud, 2015).

2.2. Les déterminants de la compétitivité

Les nouveaux développements de la théorie de la croissance économique (Grossman & Helman, 1990) et celle de l'organisation industrielle (Jacquemin, 1987), apportent un

éclairage sur les facteurs pouvant agir sur la compétitivité. Un cadre conceptuel intégrant les différents déterminants de la compétitivité est proposé dans le graphique ci-dessous.

Au regard du cadre conceptuel, la compétitivité est le résultat d'un ensemble de facteurs tant nationaux qu'internationaux. Au niveau national, les dotations en ressources, la technologie, la productivité, les caractéristiques du produit, la régulation fiscale et monétaire et enfin la politique des échanges semble être les plus importants qui conditionnent la compétitivité d'une industrie et/ou d'une entreprise (Jeanneney, 1993). Sur le plan international, la compétitivité dépend d'une multitude de facteurs. Pour les plus importants, on cite le taux de change, les conditions du marché international, le coût de transport international et enfin les préférences et arrangements entre les différents pays (Krugman et Obsfeld, 1995 ; Sadoulet et De Janvry, 1995).

Ce qui peut lui nuire : Pénuries de compétences ; l'accès aux marchés mondiaux ; Productivité inadéquate de la main-d'œuvre ; l'infrastructure publique ; Complexité du régime fiscal ; Piètre rendement sur le plan de l'innovation ; Stratégies déficientes qui nuisent à la réussite commerciale dans de nouveaux marchés ; Obstacles au commerce intérieur ; Stratégies non concurrentielles en matière de voyage et de tourisme ; Manque d'accès au capital.

3. La concurrence bancaire

Le monde bancaire n'est pas un terrain facile pour une autorité de la concurrence. Tout d'abord jusqu'à une époque récente l'intervention de l'État limitait très fortement les possibilités de concurrence entre les banques. Ensuite, le secteur bancaire a une conscience forte de sa spécificité qui l'a conduite à une tradition d'autorégulation.

De nos jours les firmes bancaires sont confrontées à de nouveau défi attribuable aux changements rapides de la technologie, à l'intensification de la concurrence exercée par les intervenants financiers qui ont une ampleur mondiale et à l'évolution des besoins des consommateurs.

A l'aube de ce siècle, le métier bancaire se trouve dans un environnement en pleine mutation. Dans ce cadre fait le bouleversement rapide, l'activité bancaire est entrée en état de transformation difficile, issue d'une concurrence de plus en plus rapide.

Ce monde a subi de profondes mutations au cours ces dernières années ayant entraîné l'instauration de nouvelles règles de concurrence, caractéristiques d'un nouveau fonctionnement du système bancaire et du système financier en général.

Certainement, la concurrence bancaire ne date pas d'hier, des modes d'interactions plus au moins conflictuels entre banquiers existait tout au long de l'histoire du métier. Mais dans un système financier dynamique caractérisé par sa globalisation, l'industrie bancaire se voit inéluctablement exposée à une nouvelle forme de compétition extrêmement vigoureuse.

Dans ce sens, les banques algériennes doivent se doter d'un bon pouvoir compétitif en vue d'affronter la concurrence et appuyer la globalisation.

En suivant une chronologie historique, on dira que la concurrence est définie dans son acceptation la plus ancienne comme étant une rencontre entre plusieurs individus.

Le terme concurrence a paru en 1392. En 1559 ; la concurrence désigna « la rivalité entre plusieurs personnes ou forces poursuivant le même but » Puis, au milieu du 18^{ème} siècle, le terme trouve sa définition moderne, à savoir le rapport entre producteurs et commerçants qui se disputent une clientèle. Pour les économistes du 18^{ème} siècle, la libre concurrence bancaire était la meilleure manière d'organiser le système bancaire pour maximiser son efficience et sa stabilité.

Dans l'industrie bancaire, les évolutions qui ont lieu depuis les années 70 ont introduit la notion de la concurrence. En effet, cette notion est née, d'une part, de la diversité des produits bancaire et d'autre part, avec les mutations structurelles de l'environnement financier, en général, et bancaire en particulier. Ainsi l'industrie bancaire ne plus être considérée comme une industrie parfaitement protégée.

En effet, le secteur bancaire est sans doute le seul secteur de l'économie où la faillite d'une entreprise est susceptible de créer de sérieux problèmes et participent même à la naissance des crises bancaires. A la base de ces crises, la concurrence est souvent citée en tant qu'élément explicatif fondamental.

La concurrence bancaire est caractérisée par la variété des indicateurs : on parle d'une concurrence marchande et une autre non marchande.

La concurrence marchande se fait à l'aide des variables quantitatifs tel que les prix. Cette concurrence se manifeste par les taux d'intérêts débiteurs ou créditeurs, par les tarifs (encaissement, virement et d'autres opérations), par les commissions rémunérant les prestataires de services financiers, par location de coffre forts, par des charges ou frais financiers, par concours accordés aux clients ...etc.

La concurrence non marchande se fait par des variables qualitatives qui se manifestent par la diversification des produits et services offerts, la rapidité d'exécution des métiers, la qualité de l'information, la publicité ...etc.

Cette concurrence paraît la plus choisie aujourd'hui grâce aux progrès techniques et notamment la modernisation des moyens de paiement.

Les banques algériennes sont conscientes de ce nouveau contexte mondial, ne cessent d'améliorer leur mode de gestion. Durant cette dernière décennie, les nouvelles réformes se sont instaurées visant à moderniser le système bancaire algérien, à créer une nouvelle compétition bancaire et à améliorer sa pertinence et son efficience afin de répondre aux besoins accrus de sa clientèle.

4. Efficience du secteur bancaire

Au cours des années 90, les systèmes bancaires des grands pays industrialisés ont été marqués par des restructurations majeures qui se sont traduites par des opérations de concentrations.

Soumis davantage aux exigences des processus de globalisation et opérant dans un environnement incertain, les banques sont acculées à améliorer leur efficience et à hausser leur performance afin de préserver leur pérennité. L'efficience de l'intermédiation est cependant un élément déterminant de la réussite des mouvements de libéralisations financières. En ce sens, **Lesueur et Plane** (Plane, 1997) ont noté que « dans un contexte où la libéralisation des économies a élargi le champ et les manifestations de la concurrence, les firmes bancaires sont de plus en plus soumises à une exigence d'amélioration de leur comportement productif ».

Comme en 2017 en Algérie, les indicateurs de l'intermédiation bancaire, de la bancarisation, de la solidité et de la rentabilité du secteur bancaire, ont évolué globalement de manière favorable en 2018. Cependant, la poursuite de l'augmentation des ressources collectées par les banques résulte, principalement, de l'injection de fonds dans les circuits bancaires par le Trésor Public dans le cadre du financement dit non conventionnel. De même, la tendance à la hausse des créances non performantes, observée depuis 2015 pour l'ensemble du système bancaire, s'est confirmée encore en 2018 et, bien qu'en très léger recul, un des indicateurs majeurs de l'amélioration de l'intermédiation - la part de la monnaie fiduciaire dans la masse monétaire -, demeure encore très élevée.

4.1 - INDICATEURS DE L'INTERMEDIATION BANCAIRE

Avec la cessation d'activité d'un établissement financier spécialisé dans le crédit à la consommation, le nombre de banques et d'établissements financiers s'élève, à fin 2018, à vingt (20) banques et huit (08) établissements financiers dont :

Tableau 1 : Banques et établissements financiers en activité

	2014	2015	2016	2017	2018
A) Banques	20	20	20	20	20
Banques publiques	6	6	6	6	6
Banques privées	14	14	14	14	14

B) Etablissements financiers	9	9	9	9	8
Etablissements financiers publics	6	6	6	6	6
Etablissements financiers privés	3	3	3	3	2
C) Total	29	29	29	29	28

Source : Banque d'Algérie

- Deux (2) établissements financiers publics ; - cinq (5) sociétés de leasing dont trois (3) publiques ; - une (1) mutuelle d'assurance agricole agréée pour effectuer des opérations de banque qui a opté, à fin 2009, pour le statut d'établissement financier

A fin 2018, le réseau des banques publiques demeure prédominant avec 1 151 agences, contre 1 145 en 2017 ; celui des banques privées s'établit à 373 agences contre 355 à fin 2017 et celui des établissements financiers se stabilise à 95 agences. Le total des guichets d'agences de tout le système bancaire, comptabilise 1 619 agences, contre 1 606 en 2017, soit une agence pour 26 560 habitants contre une agence par 26 276 habitants en 2017.

Tableau2 : Evolution du secteur bancaire algérien (nombre d'agence)

	2014	2015	2016	2017	2018
A) Banques	1445	1469	1489	1511	1524
Banques publiques	1113	1123	1134	1146	1151
Banques privées	332	346	355	365	373
B) Etablissements financiers	86	87	88	95	95
Etablissements financiers publics	77	78	79	79	80
Etablissements financiers privés	9	9	9	16	15
C) Total	1531	1556	1577	1606	1619

Source : Banque d'Algérie

2017 : données actualisées ; 2018 : données provisoires.

- Ressources collectées

L'activité collecte des ressources à vue et à terme des banques a connu une progression de 9,8 % en 2018 contre 13,1 % en 2017, le total des dépôts collectés à fin 2018, a augmenté de 6,7 % contre 12,7 % en 2017.

Par type de banques, les dépôts à vue collectés par les banques privées ont enregistré un accroissement supérieur à celui des dépôts collectés par les banques publiques (12,6 % contre 8,5 %).

Ces évolutions ont fait légèrement progresser la part des dépôts à vue des banques privées dans le total des dépôts à vue, de 16,3 % à fin 2017 à 16,9 % à fin 2018, alors que celle des banques publiques est en léger recul passant de 83,7 % à fin 2017 à 83,1 % à fin 2018.

En ce qui concerne l'évolution des dépôts à terme, leurs encours passent de 4 708,5 milliards de dinars à fin 2017 à 5 232,6 milliards de dinars à fin 2018, soit un accroissement de 11,1 %.

Cette hausse des dépôts à terme est plus forte au niveau des banques publiques (11,9 % contre 5,5 % en 2017) qu'au niveau des banques privées (4,0 % contre 19,3 % en 2017).

Enfin, à fin 2018, la part des ressources collectées par les banques publiques prédominent toujours avec 86,2 % (85,8 % à fin 2017) du total des ressources collectées par l'ensemble des banques. Quant aux banques privées, leur part est en baisse et passe de 14,2 % à fin 2017 à 13,8 % à fin 2018.

Concernant la répartition des dépôts par secteur institutionnel à fin décembre 2018, les dépôts collectés auprès du secteur public ont augmenté de 7,6 %, soit une progression plus modérée que celle enregistrée à fin décembre 2017 (22,4%). Aussi, la part de ces dépôts dans le total des dépôts à vue et à terme collectés par les banques, passe de 40,6 % en 2017 à 39,7 % en 2018, soit une baisse de 0,9 point de pourcentage.

De même, les dépôts collectés auprès du secteur privé, ont connu une hausse appréciable de 11,8 % à fin 2018 contre 4,9 % à fin 2017 et 4,6 % à fin 2016.

Cette évolution s'est matérialisée par la hausse de la part des dépôts du secteur privé (entreprises privées, ménages et associations) dans les banques, dans le total des dépôts à vue et à terme. Cette part, qui était de 59,4 % à fin 2017, s'est établie à 60,3 % en 2018.

Tableau 3 : Répartition des dépôts par secteurs institutionnels

Dépôts par secteur	2014	2015	2016	2017	2018
A) Dépôts à vue	4434,7	3981,7	3732,2	4499,0	4880,5

Entreprises et autres organismes publics	2368,6	2023,4	1775,9	2325,8	2542,6
Entreprises privées	1159,7	1076,2	1099,9	1132,4	1340,8
Ménages et associations	421,2	451,6	532,1	541,7	621,9
Autres*	485,2	340,5	324,3	449,1	375,2
B) Dépôts à terme	4083.8	4443.3	4409.2	4708.5	5323.6
Entreprises et autres organismes publics	1195,7	1222,9	1084,8	1174,7	1222,9
Entreprises privées	279,7	383,4	370,2	446,2	507,4
Ménages et associations	2515,6	2756,0	2881,9	3001,4	3254,2
Autres*	92,8	81,0	72,3	86,1	248,1
C) Dépôts en garanties**	599.0	865.7	938.4	1024.7	809.6
D) Total des ressources collectées	9117.5	9200.7	9079.8	10232.2	10922.7
Part du secteur public***	44.9%	41.0%	36.9%	40.6%	39.7%
Part du secteur privé***	55.1%	59.0%	63.1%	59.4%	60.3%

(*) : Opérations en cours non encore passées en compte de la clientèle

(**) : Les dépôts en garantie des engagements par signature ne sont pas suivis par secteur

(***) : Part du secteur dans le total des dépôts (hors dépôts en garantie et autres).

2017 : données actualisées ; 2018 : données provisoires

En termes de contribution à la croissance des crédits à l'économie, les crédits au secteur public ont contribué à hauteur de 57,69 % et les crédits au secteur privé à hauteur de 42,31%. Contrairement aux années 2015, 2016 et 2017, la progression plus faible des crédits au secteur privé, s'est traduite par une baisse de leur part dans le total des crédits à l'économie, qui passe de 51,4 % en 2017 à 50,43 % en 2018.

Les crédits distribués par les banques publiques, fortement engagées dans le financement des grands projets des entreprises publiques, demeurent prédominants avec 86,59 % de part de marché contre 13,41 % aux banques privées. Les banques publiques assurent la totalité du financement direct du secteur économique public et leur part dans le financement du secteur privé demeure importante (73,59 % contre 74,50 % en 2017).

Au cours de l'année sous revue, les crédits octroyés par les banques publiques se sont accrus de 12,10 % contre 11,24 % en 2017. Quant au rythme d'expansion des crédits distribués par les banques privées, quasi exclusivement au secteur économique privé, il s'établit à 13,98 % contre 19,47 % en 2017.

En l'absence de marchés financiers développés, les crédits directs assurent la quasi-totalité du financement de l'économie à hauteur de 98,4 %. Ils assurent la totalité du financement du secteur privé et 96,8 % de celui du secteur public (96,3 % en 2017).

La structure de l'encours des crédits distribués par les banques à fin 2018 confirme le niveau élevé des crédits à moyen et long termes, notamment celui des crédits à long terme liés aux

financements des investissements des entreprises publiques. Ces crédits ont atteint une part relative de 73,1 %(74,1 % à fin 2017) du total de crédits distribués contre une part de 26,9 % pour les crédits à court terme (25,9 % à fin 2017).

A fin 2018, les crédits à moyen et long termes distribués par les banques publiques, représentent 78,63 % du total de leurs crédits contre 79,44 % à fin 2017 et 80,74 % en 2016. Pour les banques privées, cette part, qui avait atteint un niveau appréciable à fin 2009 (52 %), a reculé progressivement, pour atteindre 37,1 % en 2018 contre 39,15 % à fin 2017 et 40,96 % à fin 2016.

Tableau 4 : Répartition des crédits par maturité En milliards de dinars ; fin de période

Crédits par maturité	2014	2015	2016	2017	2018
A) Crédits à court terme	1608.7	1710.6	1914.2	2298.0	2687.1
Banques publiques	1091.0	1152.4	1334.1	1583.7	1845.2
Banques privées	517.7	558.2	580.1	714.3	841.9
B) Crédits à moyen terme	4894.2	5564.9	5993.6	6579.9	7287.0
Banques publiques	4621.0	5214.1	5591.2	6120.3	6790.9
Banques privées	273.1	350.8	402.4	459.6	496.1
C) Total des crédits distribués nets des crédits rachetés	6502.9	7275.6	7907.8	8877.9	9974.0
Part crédits à court terme	24.70%	23.50%	24.20%	25.90%	26.90%
Part crédits à moyen et long terme	75.30%	76.50%	75.80%	74.10%	73.10%

2017 : données actualisées ; 2018 : données provisoires

- Solidité du secteur bancaire

Au titre de l'année 2018, et sur la base des données déclarées par les banques, l'analyse des indicateurs de solidité financière montre que la situation du secteur bancaire demeure aussi confortable que celle de l'année précédente, à l'exception de la liquidité des banques, en baisse au cours des dernières années.

Certains indicateurs ont connu une amélioration comme les ratios de rendement des actifs (ROA) et de rendement des fonds propres (ROE), d'autres, notamment le ratio des créances non performantes rapportées au total des crédits, se sont encore dégradés pour dépasser le seuil des 13 %.

A fin 2018, les banques publiques représentent 78,9 % du produit net bancaire (PNB) total. Les banques publiques ont continué à mettre en réserves une partie de leurs résultats, ce qui leur a permis de répondre à la réglementation prudentielle concernant la couverture des risques bancaires (risques de crédit, opérationnel et de marché) et ce, malgré le léger recul du ratio de solvabilité globale du secteur bancaire pour l'année 2018 par rapport à l'année précédente.

- Rentabilité des banques

La rentabilité des banques est en progression en 2018. Le rendement des fonds propres (ROE) est en forte hausse, passant de 18,8 % en 2017 à 22,4 % en 2018, en raison de l'accroissement plus élevé des résultats (30 %) par rapport aux fonds propres moyens (9,5 %). Le rendement moyen des actifs (ROA) s'est aussi amélioré, passant de 2,1 % en 2017 à 2,4 % en 2018.

Par type de banque, le taux de rendement des fonds propres (ROE) est en hausse, tant dans les banques publiques que dans les banques privées. Il s'est établi à, respectivement, 22,68 % en 2018 (20,0 % en 2017) dans les banques publiques et à 21,21 % en 2018 (14,69 % en 2017) dans les banques privées.

Comme pour le ROE, le taux de rendement des actifs (ROA) des banques, mesuré par le ratio résultat / total des actifs moyens, est en hausse en 2018 par rapport à 2017, tant dans les banques publiques que dans les banques privées.

Il s'est élevé à, respectivement, 3,4 % en 2018 contre 2,6 % en 2017 pour les banques privées et à 2,3 % en 2018 contre 2,0 % en 2017 pour les banques publiques.

En effet, bien que la correction des distorsions des niveaux des taux d'intérêts soit supposée réduire les problèmes d'inefficience de l'allocation des fonds prêtables, **Plane** (Plane, 1997) a souligné que « dans un monde où une part significative des activités est intermédiée par des organisations, un bon fonctionnement de l'économie implique de relayer les marchés par des organisations efficaces, capables de susciter l'innovation et, bien sûr, de mobiliser les quantités minimales de facteurs pour la réalisation d'une quantité donnée de production ».

Conclusion :

A l'aube de ce siècle, le métier bancaire se trouve dans un environnement en pleine mutation. Dans ce cadre de bouleversement rapide, l'activité bancaire est entrée en état de transformation difficile, issue d'une concurrence de plus en plus rapide.

En général, la moyenne de l'efficacité technique du système bancaire algérien était de 75.3%(Aiboud, 2015). Cette valeur est inférieure à ce qui a été trouvé dans d'autres études menées pour d'autres pays ; 98.7% en Malaisie(Fadzlan, 2008), 89% en Corée du sud(Hao, Hunter, & Yang, 2001), 88% pour le cas de la France et l'Espagne (Dietsch & Lozano-Vivas, 2000), 85% en Italie (Girardone, Molyneux, & Gardener, 2004), 91.8% en Jordanie (Maghyreh, 2004), 91% en Egypte (Fethi, Shaban, & Weyman-Jones, 2011). En effet, le système bancaire algérien gaspille 24.7% des ressources. En d'autres termes, les banques algériennes pourraient réduire leurs inputs de 24.7% tout en continuant à produire la même quantité d'outputs.

Par ailleurs, une analyse en fonction de structure de propriété a montré qu'en moyenne les banques publiques étaient plus efficaces par rapport aux banques étrangères avec une efficacité technique de 80.3%. Ce résultat est conforme avec les résultats des études de (Bhattacharyya, Lovell, & Sahay, 1997), (Sathye, 2001), (Denizer, Dinc, & Tarimcilar, 2007)et (Fethi, Shaban, & Weyman-Jones, 2011). Ces études ont trouvé que les banques publiques se montraient plus efficaces par rapport aux banques étrangères et privées. De surcroît, l'efficacité technique des banques publiques était au-dessus de celle du système bancaire dans l'ensemble.

Cela veut dire que les banques publiques n'opéraient pas à leurs tailles optimales. En effet, les banques publiques pourraient réduire la consommation de leurs inputs de près de 16% en ajustant leurs tailles, toute en continuant à produire la même quantité d'outputs.

La bonne gestion des banques publiques et le respect de la réglementation prudentielle, notamment en matière de solvabilité, avait un effet positif sur leurs profits. En effet, la recapitalisation bancaire, pour répondre à la nouvelle réglementation en la matière, a contribué à l'accroissement des profits. Le ratio de rentabilité des fonds propres (ROE) des banques publiques, éprouvait une constante évolution durant la période de l'étude. Cela exprime, en d'autre terme, une progression de l'efficacité technique des banques publiques. Il est à noter que le ROE a été utilisé dans certaines études comme une mesure de l'efficacité bancaire(Yeh, 1996) ; (Halkos & Salamouris, 2004).

La modernisation de l'infrastructure du système bancaire algérien a, sans doute, contribué à l'amélioration de la gestion des banques et par le fait même influencé positivement leur efficacité technique. Les centrales d'informations relatives notamment aux risques de crédits (centrale des risques, des bilans et des impayés) ont permis aux banques de s'informer en temps réel sur la qualité des nouveaux emprunteurs et une meilleure gestion du risque de crédit. En outre, l'introduction de nouvelles technologies en matière de paiement et recouvrement a eu un impact considérable sur la gestion de la trésorerie des banques.

En effet, le système de règlement brut en temps réel de gros montants et paiements urgents ARTS (Algeria Real Time Settlements) a facilité les paiements interbancaires et les paiements urgents de gros montants (supérieurs ou égal à un million de dinars). Le système de télé-compensation dit ATCI (Algérie Télé-Compensation Interbancaire) a, à son tour,

contribué au développement du système de paiement et la fourniture de la liquidité par les banques à travers l'échange de tous les moyens de paiement de masse (chèques, effets, virements, prélèvement automatiques, opérations sur carte). De leur côté, les banques étrangères affichaient en moyenne une efficacité technique de 70%. Cette valeur est en-dessous de l'efficacité technique des banques publiques et du système bancaire en général. En fait, les banques étrangères gaspillent 30% de leurs ressources. Autrement dit, elles pourraient réduire la consommation leurs inputs de 30% tout en continuant à produire la même quantité d'outputs. Ce résultat est conforme avec le résultat de l'étude de (Sathye, 2001) où il a trouvé que les banques étrangères étaient moins efficaces par rapport aux publiques. (Sathye, 2001) a attribué l'inefficacité des banques étrangères à la contraction de leurs réseaux bancaires. Cela les a obligés à acheter des fonds, en raison des faibles montants de dépôts récoltés, lesquels sont plus chers par rapport aux dépôts bancaires.

En réalité, il est évident que les réseaux des banques étrangères en Algérie sont moins développés par rapport aux banques publiques. Cela pourrait influencer négativement leurs efficacités techniques (Sathye, 2001).

En ce qui concerne les banques étrangères en situation de rendements d'échelle croissant, leurs tailles étaient considérées moins importantes par rapport à leurs productions. En effet, ces banques pourraient augmenter leurs productions en augmentant leurs tailles par l'implantation dans de nouvelles zones géographiques. Cela conduirait à la baisse de leur coût-moyen de production et par conséquent améliorerait leur efficacité. Durant la période 2002-2006, les réseaux des banques étrangères se développaient continuellement mais ils restaient limités aux seules grandes villes du pays.

En réalité, l'extension des réseaux des banques publiques, pour des raisons historiques, et leurs dépendances aux ressources des entreprises publiques et aux montants importants de dépôts des entreprises des hydrocarbures fait que les ressources des banques publiques sont stables, comparativement aux banques étrangères, ce qui a un impact positif sur la stabilité de leur efficacité technique pure en particulier et leur efficacité technique en général.

Quant à l'impact de la libéralisation financière sur l'efficacité du système bancaire algérien, l'étude économétrique a révélé que la libéralisation financière n'a pas entraîné une amélioration de l'efficacité du système bancaire algérien.

En définitif, le secteur bancaire algérien est stable et solide. Ses fonds propres de base durs (capital et réserves) sont élevés, lui assurant un quantum de fonds propres à même de couvrir une hausse éventuelle des risques qui résulterait des variations du cycle économique.

Référence :

1. ABDELBARY I., BENHIN J., (2019). Governance, capital and economic growth in the Arabregion. The quarterly review of economics and finance, 73, p.184-191.
2. Agriculture Canada, (1991). Task Force on Competitiveness in the Agri-Food Industry, Growing Together. Report to Ministers of Agriculture, Agriculture Canada, Ottawa, pp. 203-280.

3. AHMED H., ELSAYED A. H., (2019). Are Islamic and conventional capital markets decoupled? Evidence from stock and bonds/ sukukmarkets in Malaysia. The quarterly review of economics and finance, 74, p.56-66.
4. AIBOUD, K., &ADOUKA, L., &BENBAYER, H. (2015). Libéralisation financière et Croissance Economique : Approche empirique appliquée au cas de l'Algérie. Document de travail, 2015/01.
5. ALAOUI A., (2005). La compétitivité internationale : stratégie pour les entreprises françaises. Harmattan, France, pp. 105-128.
6. ALLEN & RAI, (1996). Operational efficiency in Banking: international comparison. pp. 140-184
7. ANDERSON J. E., LARCH M., YOTOV Y. V., (2019). Trade and investment in the global economy: a multi- country dynamic analysis. European economic review, p. 26.
8. ATKINSON, E. SCOTT, CHRISTOPHER COENWELL, (1994). Estimation of output and input Technical efficiency using a flexible functional form and panel data. Int. Econ. Rev.35:245-255.
9. Banker & Al., (1984). Models form the estimation of technical and scale efficiencies in Data Envelopment Analysis .U.S.A., pp. 103-144
10. BARDINOT, A., FRABOT, J-C., (1978). Techniques et Pratiques Bancaire. 4ème Edition Sirey, Paris, pp. 321-354.
11. BARKEMA, A., DRABENSTOTT, M., TWEETEN, L. (1991). The competitiveness of U.S. agriculture in the 1990s. Dans: The 1990s in Agricultural Policies in the New Decade, Allen, K. (éd.). Resources for the Future and National Planning Association, Washington, D.C., pp. 253-284.
12. BENHALIMA, A., (2001). Système Bancaire Algérien. 2ème Edition, Algérie, pp 70-89.
13. BENISSAD, M., (2005). Economie de développement de l'Algérie sous-développement et socialisme. 2ème Edition, Algérie, pp 19-48.
14. BERGER, A.N &MESTER, L.J., (1997). What explain differences in the efficiencies of financial institutions? Journal of Banking and Finance, 21,7, pp 895-947.
15. BERNET-ROLLAND, L., (1999). Principes de Technique Bancaire.20ème Edition, DUNOD, France, pp 105-110.
16. BERGER & HUMPHREY, (1997). Efficiency of financial institutions: International survey and direction for future research, pp. 31-78.

17. BHATTACHARYYA, A., LOVELL, C. K., & SAHAY, P. (1997). The impact of liberalization on the productive efficiency of Indian commercial banks. *European Journal of operational research*, 98(2), 332-345.
18. BLATTNER, N., (1992). La compétitivité des banques. *Revue d'économie financière*, n°21, p.229-250.
19. CASU, B., & GIRARDONE, C. (2006). Bank Competition, Concentration and Efficiency in the Single European Market. *The Manchester School*, 74(4), 441-468.
20. COUSSERGUES, S., (2017). *Gestion de la banque*. DUNOD, Paris, pp 119-148.
21. De BANDT. & DAVIS. E. P, (2000). Competition, contestability and market structure in European banking sectors on the eve of EMU. *Journal of Banking and Finance*, vol 24, pp. 1045-1066.
22. DENIZER, C. A., DINC, M., & TARIMCILAR, M. (2007). Financial liberalization and banking efficiency: evidence from Turkey. *Journal of Productivity Analysis*, 27(3), 177-195.
23. DIETSCH, M., & LOZANO-VIVAS, A. (2000). How the environment determines banking efficiency: A comparison between French and Spanish industries. *Journal of Banking & Finance*, 24(6), 985-1004
24. ELIE COHEN, (1994). *Analyse financière*. Paris, 3^eéd., Economica, 456-501 p.
25. FARELL M. J., J. Roy, (1957). Themeasurement of productive efficiency. *Stat.Soc, série A, General*, 120, Part 3:253-281.
26. FETHI, M. D., SHABAN, M., & WEYMAN-JONES, T. (2011). Liberalization, privatization and the productivity of Egyptian banks: a non-parametric approach. *The Service Industries Journal*, 31(7), 1143-1163.
27. FERNANDEZ VILLAYERDE J., SANCHES D., (2019). Can currencycompetitionwork? *Journal of monetaryeconomics*, 106, p.1-15.
28. FERRIER G.D., LOVELL C.A.K., (1990). Measuring cost efficiency in banking: Econometric and linear programming evidence. *Journal of Econometrics*, 46(1-2) pp 229-245.
29. Girardone, C., Molyneux, P., & Gardener, E. P. (2004). Analysing the determinants of bank efficiency: the case of Italian banks. *Applied Economics*, 36(3), 215-227.

30. Halkos, G. E., & Salamouris, D. S. (2004). Efficiency measurement of the Greek commercial banks with the use of financial ratios: A data envelopment analysis approach. *Management Accounting Research*, 15(2), 201-224.
31. HAO, J., HUNTER, W. C., & YANG, W. K. (2001). Deregulation and efficiency: the case of private Korean banks. *Journal of Economics and Business*, 53(2), 237-254.
32. HUBERT DE LA BRUSELERIE, (1999). *Analyse financière et risque de crédit*. DUNOD, Paris, 35(1-2) pp 230-550.
33. HUSTED L., ROGERS J. & SUN B., (2020). Monetary policy uncertainty. *Journal of monetary economics*, 115, p.20-36.
34. KOLLENBERG S., TASCHINI L., (2019). Dynamic supply adjustment and banking under uncertainty in an emission trading scheme: the market stability reserve. *European economic review*, 118, p.213-226.
35. LAPTEACRU, I., NYS, E., (2011). L'impact de la concurrence sur l'efficience des banques. Le cas des PECO. *Revue économique*, 2011/2, (Vol. 62), p. 313-329.
36. LOPEZ J. A., ROSE A. K. & SPIEGEL, M. M., (2020). Why have negative nominal interest rates had such a small effect on bank performance? Cross country evidence. *European economic review*, 124, 103402.
37. MADSEN J. B., RABIUL I., (2018). Inequality, financial development and economic growth in the OECD 1870-2011. *European economic review*, 101, p. 605-624.
38. MAGHYEREH, A. (2004). The Effect of Financial Liberalization on the Efficiency of Financial Institutions: The Case of Jordanian Commercial Banks. *Savings and Development*, 235-270.
39. NAAS, A., (2003). *Le système bancaire algérien : de la délocalisation à l'économie de marché*. Edition INAS, Paris, pp 110-115.
40. PESSAROSSO, P., WEILL, L., (2015). Les exigences de fonds propres influencent-elles l'efficience des banques? Leçons d'une expérience naturelle en Chine. *Revue économique*, 2015/3, (Vol. 66), p. 505-520.
41. ROCHETEAU G., WRIGHT R., XIAO S. X., (2018). Open market operations. *Journal of monetary economics*, 98, p.114-128.

42. Sathye, M. (2001). X-efficiency in Australian banking: An empirical investigation. *Journal of Banking & Finance*, 25(3), 613-630.
43. ULLAH B., (2020). Financial Constraints, Corruption and SME Growth in Transition Economies. *The Quarterly Review of Economics and Finance*, 75, p.120-132.
44. WILLIAMSON S. D., (2019). Interest On Reserves, Inter Bank Lending, And Monetary Policy. *Journal Of Monetary Economics*, 101, p.14-30.
45. YANG H. F., LIU C. L., RAY Y. C., (2020). Bank Diversification and Systemic Risk. *The Quarterly Review of Economics and Finance*, 77, p.311-326.
46. Yeh, Q. J. (1996). The application of data envelopment analysis in conjunction with financial ratios for bank performance evaluation. *Journal of the Operational Research Society*, 980-988.